



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Accidents

Question écrite n° 10315

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur le problème de la qualité du réseau routier français. La France reste le pays de la Communauté européenne dont les routes sont les plus meurtrières. La lutte contre l'insécurité routière ne doit pas s'arrêter au permis à points et à une politique répressive. La qualité des infrastructures routières constitue en effet un facteur déterminant pour la sécurité. La responsabilité de l'État est en ce domaine claire. Il est d'ailleurs sur ce point intéressant d'analyser l'évolution des accidents selon le type d'infrastructures. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui fournir des statistiques sur le taux des accidents (des tués, des blessés graves et des blessés légers) relevés sur les autoroutes, sur les routes à deux voies, ainsi que sur celles à trois voies.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire trouvera ci-après un tableau précisant pour l'année 1992 la répartition des accidents, des tués, des blessés graves et des blessés légers, ainsi que les taux d'accidents, de tués, de blessés graves et de blessés légers par type de réseau routier, définis comme le rapport entre un nombre d'accidents (ou de tués ou de blessés) et le parcours total que supporte le réseau considéré (exprime en millions de kilomètres parcourus par les véhicules circulant sur ce réseau). Cependant, il convient de noter que les taux calculés sont simplement une estimation des taux réels, le kilométrage parcouru sur certains réseaux étant en effet connu avec une certaine imprecision.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10315

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 326

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2212